

FORMATION ACTION

Circuits courts alimentaires et Agendas 21

Vers des circuits courts alimentaires grâce à l'agriculture urbaine ?



Compte-rendu du module 4

organisé par l'**ARENE Île-de-France**
avec l'appui de **Natureparif**, de l'**International Urban Food Network**,
du **Vivant et la Ville/Bureau d'études de Gally**, de **Paysan Urbain**,
d'**AgroParisTech** et d'**Urbagri**

26 mai 2016

Cité régionale de l'environnement



Les objectifs de ce module

- Apréhender les différentes conceptions de l'agriculture urbaine ;
- Connaître les dynamiques franciliennes d'agricultures urbaines ;
- Connaître les enjeux économiques, environnementaux et sociaux à prendre en compte pour les projets d'agriculture urbaine ;
- Découvrir les solutions émergentes d'alimentation au cœur des villes.

Ils sont intervenus

- Markéta Braine-Supkova, directrice - International Urban Food Network (IUFN)
- Anne-Cécile Daniel, ingénieur de recherche -AgroParisTech
- Virginie Dulucq, fondatrice, Urbagri
- Antoine Lagneau , chargé de mission Agriculture urbaine - Natureparif
- Alexis Lefèbvre, chef de projets agro-environnementaux - Le Vivant et la Ville / Bureau d'études Gally
- Benoît Liotard, fondateur - Paysan urbain

Animation

- Thomas Hemmerdinger, chef de projets Agendas 21 - ARENE Île-de-France
- Mickael Etheve, consultant et Julie Seegers, directrice associée - Blezat Consulting

Sommaire

Introduction	4
L'agriculture urbaine : oxymore, utopie, composante du métabolisme urbain, ou objet d'action collective ?	
Une agriculture urbaine, des agricultures urbaines ?	5
Différentes conceptions, différentes fonctions et des acteurs variés	5
L'agriculture urbaine comme composante du métabolisme urbain	8
Quelles agricultures urbaines en Île-de-France ?	10
Des exemples franciliens	10
Présentation de l'observatoire de l'agriculture urbaine et de la biodiversité	12
Zoom sur trois projets d'agriculture urbaine en Île-de-France	14
Urbagri : l'articulation de l'urbanisme, de l'architecture et de l'agriculture pour une alimentation en circuits courts	14
« Fermes en Ville » : une reconversion de friche en démonstrateur d'agriculture urbaine	16
Paysan Urbain : un test d'activité sur une micro-ferme pour un développement de l'agriculture urbaine à Romainville	18
Conditions de pérennité de fermes urbaines participatives en Île-de-France	19
Les profils des agriculteurs urbains franciliens	19
Le Plan local d'urbanisme et l'agriculture urbaine	19
Les différents modèles économiques	20
Retour sur plusieurs fermes urbaines participatives	21
Retour sur le statut et le financement	22
L'aspect sanitaire	23
Vers des systèmes alimentaires territoriaux durables ?	24
La métropolisation, l'agriculture et l'alimentation : quels projets en France ?	24
Mesurer l'impact des systèmes alimentaires territoriaux durables	26
Ressources pour aller plus loin	29
Contact	30

Introduction

L'AGRICULTURE URBAINE : OXYMORE, UTOPIE, COMPOSANTE DU MÉTABOLISME URBAIN, OU OBJET D'ACTION COLLECTIVE ?

Alors que l'agriculture est traditionnellement associée à la ruralité, l'agriculture urbaine peut apparaître comme un oxymore. Elle fait l'objet d'une dizaine de définitions, provenant d'expériences et réalités variées dans le monde (Asie, Afrique, Amérique, Europe...) et elle se caractérise par sa diversité de formes et de fonctions. Cette diversité est souvent le fruit d'opportunités ou de contraintes liées à la présence de la ville.

Certains voient en l'agriculture urbaine l'affirmation d'une nouvelle utopie : celle « d'une autosuffisance alimentaire des villes ». Mais cette utopie de l'autosuffisance alimentaire, notamment en Île-de-France, peut être vite contrecarrée par les discours pragmatiques : ceux de la réalité des besoins fonciers dépassant les possibilités, ceux des seuils et modèles économiques de rentabilité, ceux des bassins de consommation et des habitudes alimentaires,...

Pour autant, cette utopie n'en reste pas moins nécessaire pour mobiliser, se projeter dans la quête d'un « bien-être territorial », discuter des systèmes alimentaires territoriaux, créer les bases d'une gouvernance alimentaire, en somme « faire projet ».

Dans les faits, force est de constater que les ceintures maraîchères et les jardins ouvriers sont des exemples historiques d'agriculture dans le tissu urbain. Ces productions sont d'ailleurs depuis longtemps valorisées en « circuits courts de proximité ».

Mais la controverse fait toujours rage : tandis que l'on fait « germer » des projets en zones infra-urbaines, la consommation foncière périurbaine et rurale se poursuit, paradoxe d'une société qui s'étale et qui regarde l'agriculture comme une « réserve foncière ».

L'agriculture urbaine peut cependant devenir un nouveau référentiel pour « faire projet », pour reconcevoir la ville, la campagne, le territoire, et reconnecter les mondes urbain et rural. Elle devient un objet d'action publique en milieu urbain métropolitain. Elle reste objet de réalités très variées. En somme, à chacun son acception, sa représentation et donc son projet !

Retrouvez l'ensemble des présentations des intervenants de ce module :

www.areneidf.org/node/5251

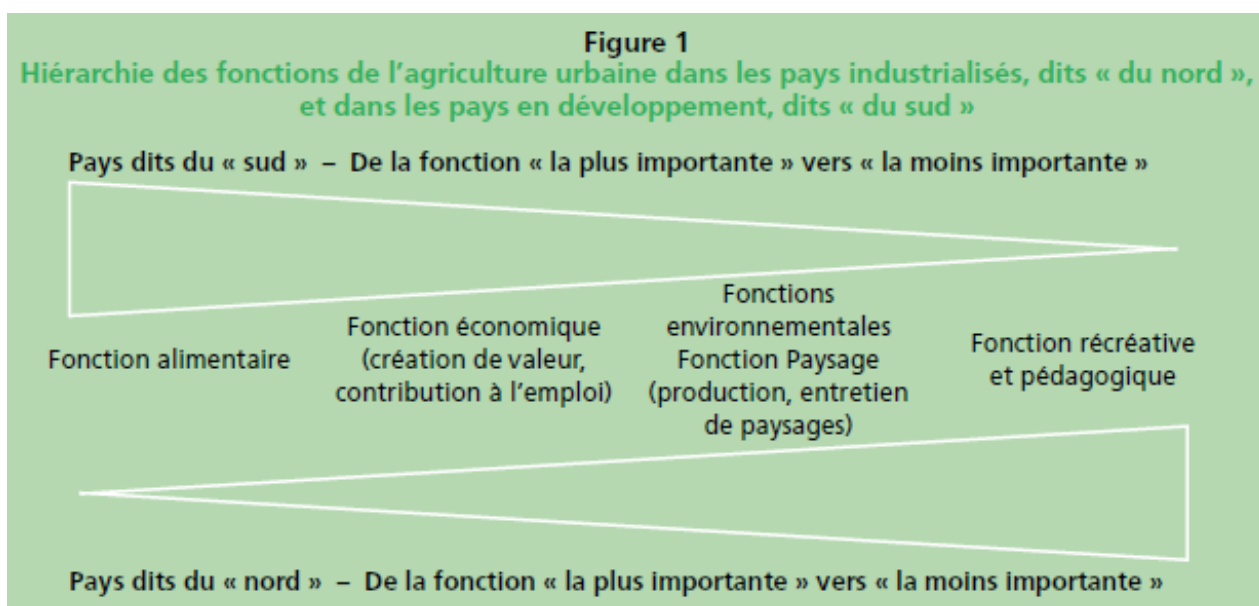
Une agriculture urbaine, des agricultures urbaines ?

DIFFÉRENTES CONCEPTIONS, DIFFÉRENTES FONCTIONS ET DES ACTEURS VARIÉS

L'agriculture urbaine peut être définie de manière large et synthétique comme **une agriculture localisée en ville ou à sa périphérie immédiate, avec une production majoritairement destinée à la ville**, donc en circuits courts de proximité.

Elle peut remplir une ou plusieurs fonctions, sans ordre établi :

- **une fonction alimentaire** : par la consommation immédiate de ses produits par les producteurs et/ou consommateurs ;
- **une fonction économique** : par des logiques d'insertion par l'activité, de production et de commercialisation de produits à haute valeur ajoutée, de vente directe, de création d'emplois non délocalisables ;
- **une fonction sociale** : par la création de liens sociaux entre producteurs et citoyens, voire la création de fermes participatives ou la reconnexion des mondes ruraux et urbains, de cohésion sociale avec les jardins partagés ;
- **une fonction récréative et éducative** : par l'approche pédagogique indispensable au lien rural/urbain, la participation des citoyens aux activités agricoles ;
- **une fonction paysagère et écologique** : par la création d'espaces végétalisés dans la ville, l'amélioration du cadre de vie et du métabolisme urbain, des fonctions de trame verte, de préservation de la biodiversité, de diminution de l'effet d'îlot de chaleur urbain, par la recomposition organique des sols et la valorisation des biodéchets des alentours...



Hierarchie des fonctions de l'agriculture urbaine dans les pays industriels et les pays en développement

Source : L'agriculture urbaine fait déjà partie du « métabolisme urbain », Christine Aubry, agronome, ingénieure à l'INRA UMR SAD – APT, INRA - AgroParisTech & Jeanne Pourias, doctorante en sociologie AgroParisTech / Université du Québec à Montréal (Uqàm)

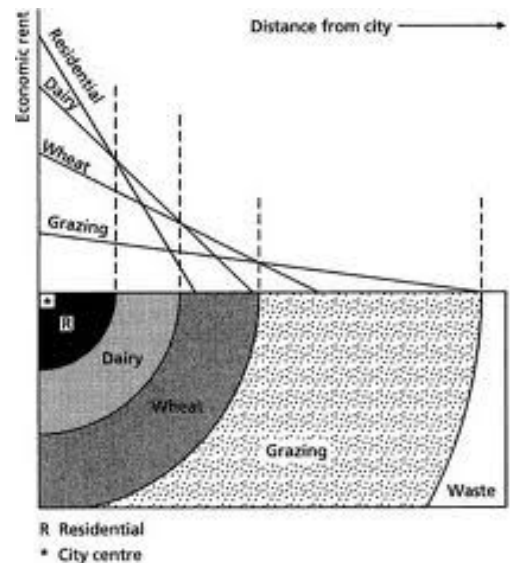
Dans les pays du Sud, la fonction alimentaire (sécurité alimentaire) sera mise en avant, à contrario des pays du Nord où ce sera davantage la fonction récréative et pédagogique (d'où le fait que l'agriculture urbaine peut souvent être réduite à du jardinage urbain). Néanmoins, les dynamiques en cours dans les pays du Nord tendent à réduire ces hiérarchies et à assumer le côté multifonctionnel, alimentaire et économique de l'agriculture urbaine.

L'agriculture urbaine assume des fonctions de lien social, d'abord dans la ville en créant des lieux de vie partagés, mais aussi par la volonté de recréer des connexions entre le monde rural et le monde urbain, selon l'ancienneté de l'exode rural.

L'agriculture urbaine, dans sa logique de relation économique à la ville, n'est pas « nouvelle » : il est ainsi rappelé le modèle dit de « Von Thunen » du XVIII^e siècle. Son objectif était de travailler sur l'optimisation des terres dans leur lien à la ville, cela a abouti à un modèle de cercle concentrique autour du siège d'exploitation, en lien avec les axes de communication et le lieu de distribution/consommation. À titre illustratif, les produits frais sont ceux produits au plus près de la ville, et inversement, ceux pouvant supporter une conservation plus longue (dite « pérenne ») et/ou les produits non dépendants de la logistique sont localisés au plus loin.

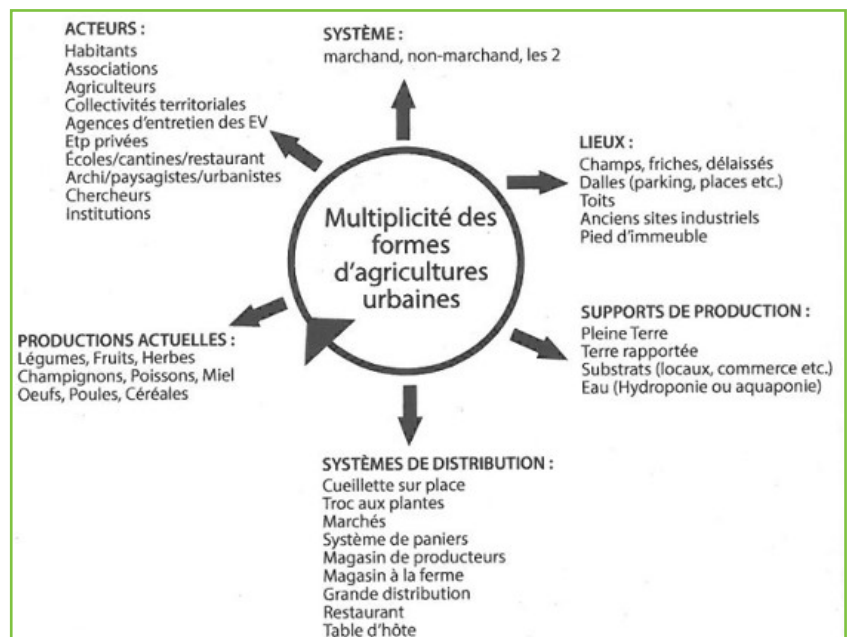
Au niveau académique, il est à noter que l'agriculture urbaine est soumise à plus d'une dizaine de définitions¹.

En Île-de-France, l'agriculture urbaine est au cœur de nombreuses initiatives très diversifiées dans leurs formes, leurs types et supports de production, leurs lieux et leurs systèmes de distribution avec toutefois un système de distribution en circuits courts de proximité systématique.



Modèle de Von Thunen

Source : Johann Heinrich von Thünen, Recherches sur l'influence que le prix des grains, la richesse du sol et les impôts exercent sur les systèmes de culture (traduit de l'allemand par M. Jules Laverrière), Paris, Guillaumet et Cie, Librairies, 1851



Multiplicité des formes d'agriculture urbaines

Source : Daniel, Anne-Cécile, Aubry, Christine, Thouret, Amélie et Devins, Antoine. 2013. « Naissances et développement des formes commerciales d'agriculture urbaine en région parisienne », in -Duchemin, Éric (éd.), Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville, Montréal : Vertigo, p. 203-214.

¹ Moustier P., Fall A.S, 2004 : « Les dynamiques de l'agriculture urbaine : caractérisation et évaluation »

L'agriculture urbaine a la caractéristique d'associer un grand nombre d'acteurs, au-delà de la sphère agricole et alimentaire classique : citoyens, associations, collectivités, agents des espaces verts, entrepreneurs sociaux, architectes, urbanistes, paysagistes ...

On constate des **systèmes marchands**, avec des systèmes de paniers, de vente directe, de cueillette ou de consommation immédiate dans un restaurant à proximité, et **des systèmes non marchands**, avec de la cueillette en libre-service (à l'instar de l'action des Incroyables Comestibles) ou une autoconsommation (par exemple dans les jardins partagés), etc.

L'agriculture urbaine peut être souvent réduite à sa dimension militante ou expérimentale, voire de « jardinage urbain », quoique différentes initiatives tendent à démontrer le caractère économique et productif que peut avoir ce type d'exploitation agricole.

De nombreuses initiatives montrent aussi une forme de « rupture » avec le système agricole conventionnel, avec une forte volonté de localisme et de réduction d'intermédiaires, de systèmes pauvres en intrants (bien que de nombreux systèmes d'agriculture urbaine ne puissent pas être qualifiés d'agriculture biologique, notamment à cause des techniques « hors-sol »).

Cependant, les concepts d'agro-écologie et de permaculture sont souvent au cœur des projets.

L'agriculture urbaine, en tant que pratique culturelle, couvre aussi de nombreux moyens de production :

- aéroponie ;
- culture sur butte ;
- hydroponie ;
- aquaponie ;
- culture sur paille ;
- culture sur substrat : paille, marc de café (p. ex. champignonnières), lasagnes (successions de couches fines de matières carbonées et azotées) ;
- hors-sol.



Schéma des différents types de production sur le démonstrateur d'agriculture urbaine à Saint-Cyr-l'École
Source : Fermes en Ville

Les initiatives montrent aussi des approches différentes :

- **une approche « low-tech »** par de la récupération et de la débrouille où la dimension participative est souvent au cœur du projet, comme les nombreux projets en Île-de-France des Incroyables Comestibles ;
- **une approche « high-tech »** où l'innovation technique est au cœur du projet (LED, hydroponie, etc...), à l'instar d'Agricool, installation hydroponique en container dans le Parc de Bercy (Paris XII).

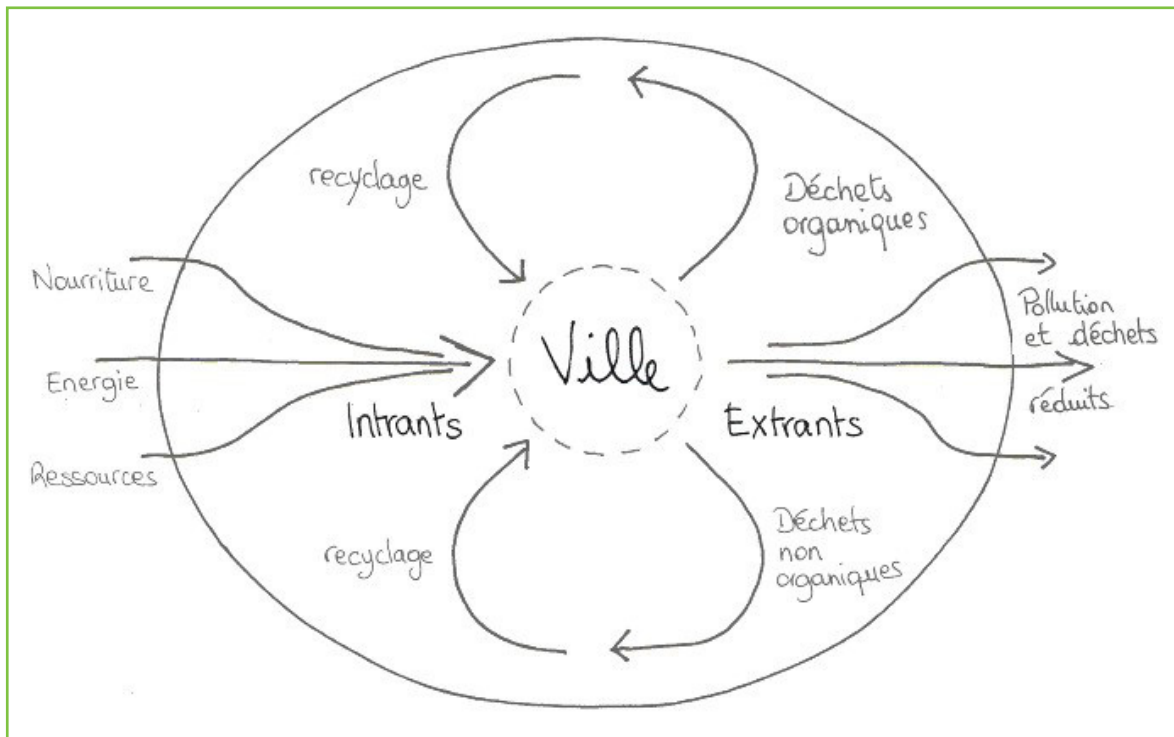
Pour conclure, on constate à travers ces différentes approches que l'agriculture urbaine n'est pas en soi une discipline, mais un ensemble de disciplines. Ainsi il est plus judicieux de parler des agricultures urbaines. Les collectivités doivent aussi éviter de surcritériser leurs politiques et privilégier une approche par le bas, par les acteurs.

L'AGRICULTURE URBAINE COMME COMPOSANTE DU MÉTABOLISME URBAIN

L'agriculture urbaine est aussi vue comme une application de l'écosystème urbain, « le métabolisme urbain ». Elle dispose de plusieurs leviers concrets pour participer pleinement à une économie circulaire territoriale :

- **Sur le plan environnemental**, l'agriculture urbaine contribue à la revalorisation des déchets urbains par des systèmes de compostage collectif, de réduction des déchets (par les poules par exemple), d'utilisation de déchets organiques locaux (déchets verts, marc de café, broyats...) ainsi qu'une fonction de retour du carbone au sol. Elle peut aussi assumer quelques tâches de dépollution des sols, en fonction des systèmes de production et des variétés choisis.
- **Sur le plan architectural**, l'agriculture urbaine est au centre de nouvelles infrastructures. Les plus connues étant celles sur les toits. Elle se développe aussi sur terrasse, sur façade, en intérieur, en sous-sol, en container, jusqu'aux tours maraîchères.
- **Sur le plan spatial et de la planification**, elle peut être un élément constitutif du projet de territoire, de la « ville-campagne » à la « cité-jardin », « ville archipel », « ville nature », « ville comestible », « ville résiliente »...
- **Sur le plan économique**, elle peut constituer une des sources d'approvisionnement alimentaire des habitants par des systèmes de vente en circuits courts de proximité. De même, dans sa conception, l'agriculture urbaine peut intégrer du collaboratif, voire même du financement participatif.

Par son approche souvent participative et multiacteurs, elle peut constituer l'un des socles d'une gouvernance alimentaire territoriale (cf. partie « systèmes alimentaires territoriaux durables »).



Métabolisme urbain d'une ville : représentation des flux d'intrants et d'extrants

source : « La ville à travers l'écologie industrielle », Jade Rudler, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

Quelles agricultures urbaines en Île-de-France ?

L'Île-de-France, avec une dynamique d'acteurs, très forte, présente de nombreuses initiatives.

Jusqu'en 1930, l'agriculture (péri-)urbaine reste une des principales ressources du territoire. Par exemple, la « plaine des vertus » (une des plus grandes d'Europe, au nord-est de Paris) fournissait alors les fruits et légumes pour Paris et sa petite couronne. À partir des années 50, cette forme d'agriculture de proximité décline, et le départ des abattoirs et des halles éloigne un peu plus la « présence agricole et l'animal » de la ville et ses habitants.

Si le phénomène de l'agriculture urbaine est (re)lancé dans les années 70 aux États-Unis (p. ex. : jardins partagés et réappropriation de l'espace public) ou à Cuba pour des raisons d'embargo, c'est à partir des années 90 que l'on observe son retour en Europe. Lille est ainsi la première ville qui se dote d'une politique de développement des jardins partagés.

Plus récemment, on peut noter que 2014 est une année de renouveau et de communication forte au sein d'institutions et des médias, avec notamment la désignation d'une adjointe au maire dédiée à ce sujet à la Ville de Paris et la présence de la thématique dans les programmes électoraux municipaux.

Les projets montés ces dernières années démontrent qu'au-delà des jardins partagés, l'agriculture urbaine devient une sorte d'incubateur d'innovation et d'expérimentation de nouvelles formes et fonctions. Elle utilise le métabolisme urbain pour se développer, notamment en valorisant les infrastructures urbaines (pleine terre, toits, façades, terrasses, friches...) et les ressources locales.

DES EXEMPLES FRANCILIENS

Natureparif promeut l'agriculture urbaine en Île-de-France, en ciblant des projets qui participent à l'alimentation des citadins, au développement de la nature en ville et de l'emploi, à la sensibilisation et la pédagogie. Plusieurs exemples ont été cités :

- **La ferme Agrocité à Colombes (92)** : cette ferme urbaine participative propose un espace de production maraîchère ainsi que de nombreuses activités autour de l'agro-écologie, de compostage et des bons gestes de jardinage, sur un terrain mis à disposition par la Ville de Colombes dans le cadre du projet européen Life+ sur la gouvernance participative. À noter que ce projet reste actuellement menacé par un projet de renouvellement urbain à proximité (quartier ANRU) et la construction d'un parking temporaire à l'endroit d'Agrocité. Il est pour autant un « laboratoire à ciel ouvert ».
- **Champignonnière à Bagnolet (93)** : le projet présenté est notamment une production de pleurotes dans une cave. On note que ce type de projet peut également permettre

de valoriser des parkings, des tunnels délaissés... On peut aussi citer « La Boîte à Champignons » située à Rungis, qui produit des champignons à partir de marc de café récupéré de distributeurs automatiques (de la brulerie Caron).

- **Poulailler Arago à Pantin (93)** : ce poulailler collectif et participatif de quartier, situé sur une école, a rencontré des difficultés pour des raisons d'hygiène et de santé publique ; il a fermé depuis... Le pouvoir de police du maire peut parfois être engagé. Ce type de problèmes est similaire pour des ruchers : il peut nécessiter le respect de distance de sécurité avec les ruches.
- **« Paris sous les fraises »** : c'est un espace de production sur gouttières de fraises situé sur le toit des galeries Lafayette. Un développement est également projeté sur le BHV.
- **Projet « Agricool »** : c'est un projet de container de 35 m² de 4 000 pieds de fraises. Ce type de projet nécessite toutefois une gestion du flux énergétique des LED. Le prototype est situé dans le parc de Bercy.

Les exemples cités mettent en évidence des modèles économiques différents et des implications citoyennes variées. Aussi, on note une problématique foncière récurrente : la pérennité de ce type de projet est compliquée en ville (mutation foncière fréquente).

La problématique de santé publique et de sécurité sanitaire est également évoquée dans les échanges. Les collectivités présentes lors de ce module ont notamment évoqué les pouvoirs de police du maire et des positionnements de la collectivité en application du principe de précaution.

Enfin, Natureparif précise que les projets d'agriculture urbaine ne contribuent pas tous nécessairement à améliorer la biodiversité en ville. On cite notamment les projets « en container » (sans critique négative ici sur le projet).

De plus, les différents appels à projets de la Ville de Paris concourent fortement à l'émergence de nouveaux projets et d'activité. Ils sont un élément majeur de la dynamique francilienne. En effet, **l'appel à projets « Réinventer Paris »** a pu voir dans les projets candidats et les lauréats une prédominance forte des questions d'agriculture urbaine, intégrées aux projets d'architecture et d'aménagement. Ainsi, de

L'objectif 100 hectares à Paris et l'appel à projets des Parisculteurs

La Mairie de Paris a fixé comme objectif de développer la nature en ville et l'émergence d'un nouveau modèle urbain, notamment en fixant l'objectif d'atteindre 100 hectares de toits, de façades et de murs végétalisés d'ici 2020, dont un tiers consacré à l'agriculture urbaine. Une charte partenariale a été établie entre la Mairie et de nombreux propriétaires de bâtiments sur le territoire parisien (bailleurs, hôpitaux, État...) afin d'identifier des sites et de partager les objectifs.

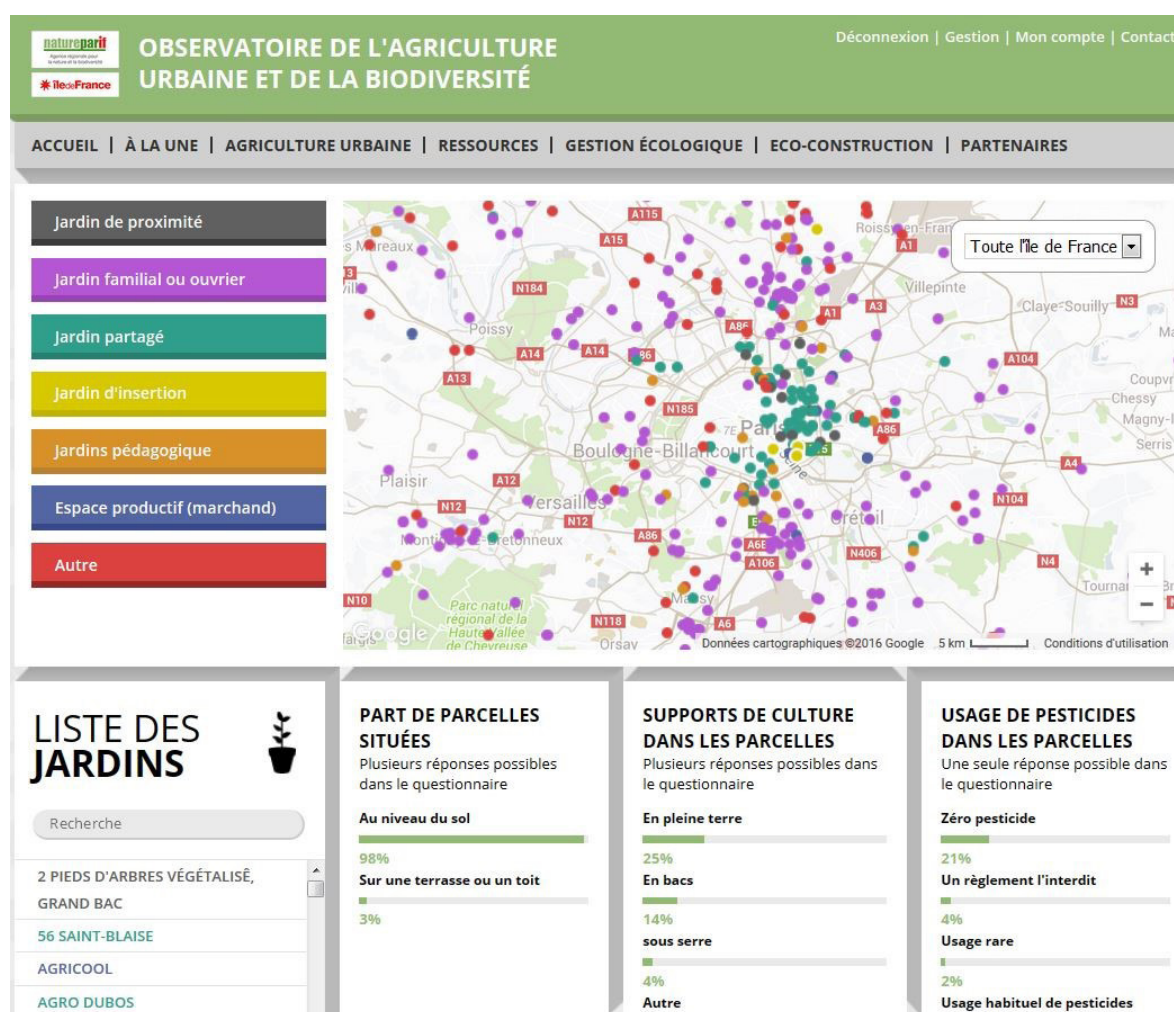
Afin d'atteindre cet objectif, un appel à projets, les « Parisculteurs » a été lancé le 14 avril 2016. Il propose 47 sites appartenant à la Ville et 23 partenaires, pour que de nombreux acteurs diversifiés y développent des projets de végétalisation et d'agriculture urbaine.

Les projets pourront être mis en œuvre avec une large palette de techniques et d'usages du végétal en ville : aéroponie, aquaponie, hydroponie, permaculture, vergers, champignonnières, cultures en bacs ou en pleine terre, murs comestibles, toits végétaux, plantes grimpantes et descendantes, tapis de sedum, etc.

nombreux ponts ont pu être établis entre des porteurs de projets d'agriculture urbaine et des collectifs d'architectes et d'urbanistes, contribuant ainsi à la transversalité des approches et au montage de projets concrets. De même, **l'appel à projets « Parisculteurs »**² en cours (été 2016), montre la volonté de la Mairie de Paris de développer l'agriculture urbaine sur le territoire parisien.

PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE DE L'AGRICULTURE URBAINE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Natureparif propose depuis 2014 un observatoire régional de l'agriculture urbaine et de la biodiversité³, avec un questionnaire central : **« l'agriculture urbaine peut-elle contribuer à maintenir, restaurer ou développer la diversité biologique et les**



fonctions écologiques ? ».

Cet observatoire vise une double fonction, cartographique et scientifique :

- **Cartographie** des espaces existants en agriculture urbaine (sol, façades, toits) et des espaces potentiels pouvant accueillir de l'agriculture urbaine ;

² <http://www.parisculteurs.paris/>

³ <http://agricultureurbaine-idf.fr/>

- **Scientifique :**

- **construction d'indicateurs des pratiques culturelles** (utilisation ou non d'intrants, variétés utilisées, caractéristiques génétiques, productivité en biomasse, circuits de consommation, qualité des denrées produites)
- **construction d'indicateurs de biodiversité autour de plusieurs paramètres :**
 - maintien ou création de corridors écologiques à l'échelle locale (quartier, parcelle) ;
 - maintien ou restauration d'une biodiversité cultivée et de savoir-faire locaux (semences, variétés, systèmes de culture...) ;
 - création d'habitats favorables pour les espèces locales ;
 - maintien ou restauration des processus écologiques du sol ;
 - réduction de l'empreinte écologique (consommation de ressources naturelles, eau, énergie, intrants organiques et inorganiques, impacts des circuits de distributions, déchets, denrées alimentaires et leurs flux respectifs).

Cet observatoire se veut dynamique et participatif, par la mise en réseau des acteurs et des projets. Sur la durée, il pourra permettre de contribuer à la production d'un référentiel sur la question de l'agriculture urbaine :

- par le recensement des projets, toujours plus nombreux ;
- par l'analyse des pratiques en place et leurs évolutions ;
- par la production (progressive) d'indicateurs (suivi-évolution) sur la trame verte, l'aménagement du territoire, la production alimentaire.

Pour Natureparif, l'installation de l'agriculture intra-urbaine contribue à la « mixité agricole » à plus grande échelle. Un enjeu se dessine : celui de la mise en réseau d'acteurs intra-urbains, périurbains, ruraux. Aussi, à l'analyse, l'agriculture urbaine ne promeut pas forcément la biodiversité, mais elle est un possible composant des corridors écologiques.

Zoom sur trois projets d'agriculture urbaine en Île-de-France

Le module a été l'occasion de présenter en détail **trois projets franciliens d'agriculture urbaine**, avec une **fonction de production** mais aussi **différents modèles économiques**.

URBAGRI : L'ARTICULATION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AGRICULTURE POUR UNE ALIMENTATION EN CIRCUITS COURTS

Urbagri est une entreprise qui accompagne des porteurs de projet et des promoteurs sur l'urbanisme et l'agriculture urbaine, de l'étude de faisabilité jusqu'au montage opérationnel du projet. Elle agit par :

- assistance à maîtrise d'ouvrage : collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux et entreprises ;
- plateforme web de mise en réseau ;
- réalisation « d'établissements agri-urbains multi-activités ».



Urbagri a étudié les aspects réglementaires et les aspects économiques des projets d'agriculture urbaine (cf. partie « conditions de pérennité »), et porte notamment deux projets d'agriculture urbaine.

Urbagri est l'un des porteurs lauréats du site Edison (Paris XIII)⁴ dans l'appel à projets "Réinventer Paris". L'entreprise a proposé de l'agriculture urbaine sur façades et toits, avec un principe de gestion des terrasses potagère. Ce projet repose sur la mixité des usages internes du bâtiment en vue d'une rentabilisation des m². Aussi, Urbagri apporte son conseil pour les produits des jardinières des particuliers ; la production potagère sur le toit est à destination des habitants de l'immeuble mais aussi à la vente.



Représentation du projet Edison pour l'appel à projets « Réinventer Paris »
source : Urbagri

À titre illustratif, quelques principes non confidentiels sont exposés : un espace de 200 m² en culture potagère, une commercialisation des fruits et légumes via une plateforme web et une gestion/mise à disposition de carrés potagers participatifs pour les habitants.

Urbagri porte aussi un autre projet : **l'établissement agricole multi-activités⁵ (EAMA)**. L'EAMA est un modèle intégré de production, transformation et commercialisation de

⁴ <http://www.reinventer.paris/fr/sites/1235-edison-13e.html>

⁵ http://www.urbagri.org/emea-brochure_fr,8,64.cfm

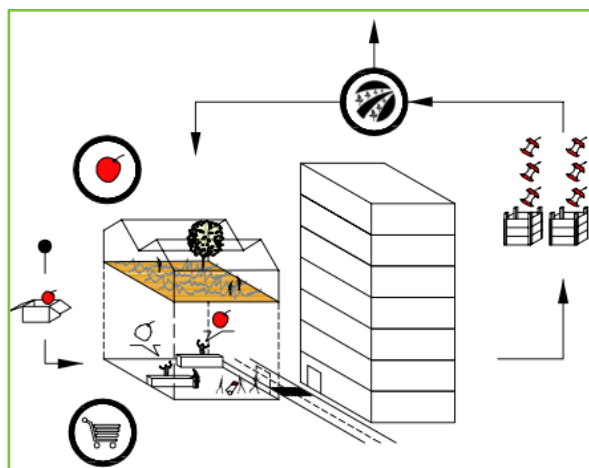


Schéma d'un établissement agricole multi-activités (EAMA)

source : Urbagri

fruits, légumes et poissons sur une même parcelle et en synergie avec l'environnement urbain, le quartier et ses habitants. Ce projet repose sur l'insertion d'agriculture urbaine dans la phase de conception d'un bâtiment de bureaux ou de logements en partenariat avec un promoteur, avant le permis de construire ; mais peut aussi s'appliquer à des bâtiments en reconversion. La production se base sur des systèmes hors-sol ou en aquaponie. Ce concept est basé sur les « circuits courts » par la commercialisation de produits au rez-de-chaussée dans le cadre d'un service de restauration avec 5 à 15% de produits issus des serres prévus à cet effet.

Les partenariats avec les producteurs locaux en complément sont donc primordiaux. Il est nécessaire de distinguer le bail commercial pour l'activité au rez-de-chaussée et l'application d'un bail rural pour les activités agricoles.

Il s'agit donc d'un programme de mixité urbaine, d'insertion sur logement d'activités de production et de valorisation-consommation.

Néanmoins, pour disposer d'un modèle économique viable, l'EAMA se doit de limiter les charges foncières et locatives, sans cela l'acte de production sur site est fortement pénalisé sur la rentabilité de son modèle économique agricole.



Chaîne alimentaire de la production d'un établissement agricole multi-activités

source : Urbagri

« FERMES EN VILLE » : UNE RECONVERSION DE FRICHE EN DÉMONSTRATEUR D'AGRICULTURE URBAINE

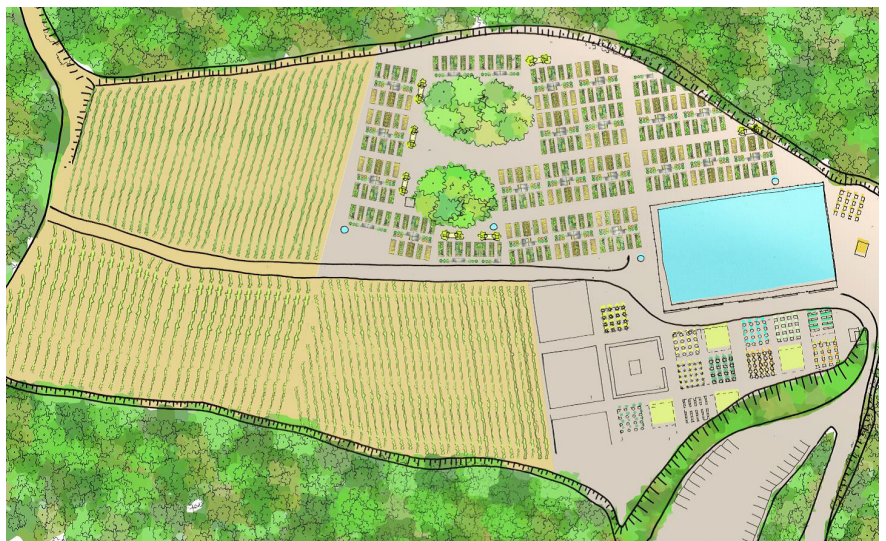
« Fermes en Ville » est une ferme urbaine, portée par Le Vivant et la Ville sur une friche en requalification située sur la plaine de Versailles, à proximité du Parc du Château et de l'Allée Royale. Le Vivant et la Ville, association « grappe d'entreprises » qui regroupe 25 sociétés du monde du paysage, du sol, de la gestion de l'eau, de l'urbanisme et de la formation, a formé un groupement en son sein (Veolia, Hydrosol, Sol Paysage, les Jardins de Gally) pour piloter le projet. Aussi, le projet est à proximité de la Ferme de Gally (un des acteurs portant Le Vivant et La Ville), avec sa ferme pédagogique et sa cueillette de 50 hectares en libre-service.

La reconversion d'une décharge de remblais en bordure du Parc de Versailles

Sur une ancienne décharge de terres de remblais non cultivable longeant l'ancienne Allée Royale, l'association Le Vivant et la Ville a installé sur 3,5 hectares un démonstrateur d'agriculture urbaine hors-sol. Le projet « Les Fermes en Villes », inauguré en septembre 2014 a été soutenu par la Région Île-de-France, l'Europe, le Département des Yvelines, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, l'ADEME et le Ministère de l'Agriculture par le programme CASDAR. Cette friche de remblais était inoccupée depuis de nombreuses années (sauf par des motocross) et était classifiée « Site ISDI de classe 3 ». Le site a donc nécessité des opérations de nettoyage, de défrichage et une lourde requalification du terrain avec apport d'un mètre de terre (accueil des terres d'excavation de la station d'épuration voisine).

En 2012, le terrain a vu les premiers aménagements et dorénavant le site se présente en trois pôles :

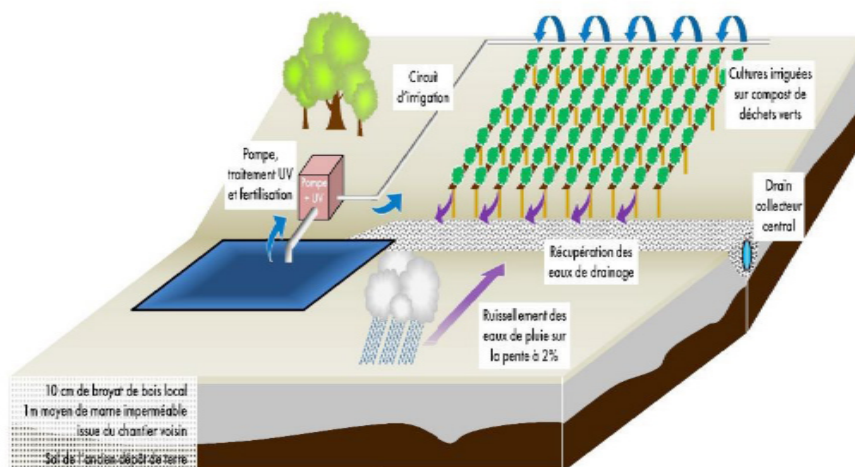
- une production maraîchère hors-sol de fruits rouges, tomates et salades (20 tonnes/an - 2,3 hectares) vendue localement par différents systèmes (boutique de la Ferme de Gally, distributeurs automatiques, restaurants...) ;
- un espace de location de jardins hors-sol pour le grand public ;
- une zone vitrine sur le thème de l'agriculture hors-sol (gouttières, hydroponie avec pompe solaire, aquaponie, paillage...) pour faire de la pédagogie.



Représentation de Fermes en Villes
source : Le Vivant et la Ville

Une application concrète de l'économie circulaire

Par ses multi-compétences et l'analyse des gisements locaux, le projet « Les Fermes en Villes » et ses porteurs cherchent à rendre efficient son modèle économique et écologique notamment en utilisant des remblais de proximité (35 000 m³ de terres



Économie circulaire sur le site de Fermes en Villes
source : Le Vivant et la Ville

issues de la mise en conformité d'une station d'épuration voisine immédiate) pour aplanir le terrain. Celui-ci a été aménagé en pente douce pour récupérer les eaux de pluie et ainsi autonomiser la gestion de l'eau (déjà efficiente par la mise en place du goutte-à-goutte). De même le projet réutilise du concassé de béton, du marc de café et les déchets verts d'une plateforme de compostage versaillaise en tant que substrat de culture. Pour couvrir le sol, des copeaux de bois broyés sur place sont utilisés. Les modules d'agriculture hors-sol sont installables et démontables facilement et rapidement, rendant l'opération possible sur des terrains vacants avant réaménagement.

Ce projet est calibré pour atteindre un **retour sur investissement sur 5 ans** (à ce stade de l'activité, le retour sur investissement sera plutôt de 7 ans). Au-delà du modèle duplicable, l'intérêt du site est de répondre à une problématique territoriale spécifique : celle des opportunités de mutation d'un espace « abandonné » et de revalorisation d'un site pollué.

Plusieurs discussions sont en cours en Île-de-France pour répliquer le projet sous l'angle de production maraîchère hors-sol et de location de jardins hors-sol.

PAYSAN URBAIN : UN TEST D'ACTIVITÉ SUR UNE MICRO-FERME POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE À ROMAINVILLE



Paysan Urbain est une société développant une activité de productions de micro-pousses. Le projet, développé depuis 2012 (maturation, incubation, financement) a été lancé en juillet 2015 sur Romainville (93) avec les premières productions.

L'objectif de Paysan Urbain est de concevoir et développer des fermes urbaines agro-écologiques, économiquement viables, socialement responsables et inscrites sur le territoire. **Le projet est de s'inscrire dans un marché de niches⁶, les micro-pousses.**

Ces très jeunes plants poussent en trois semaines environ, sont très riches en nutriments et particulièrement goûteux. Cultivées hors-sol, ces pousses se développent avec des conditions de températures élevées, sous serre.

Paysan Urbain cultive sur 500 m² de serres du mesclun, de la roquette, du chou rouge, du tournesol, de la moutarde, des radis noirs et vend ses produits en circuits courts de proximité (notamment pour garantir la fraîcheur des produits). Le site n'utilise que des semences et du substrat issus de l'agriculture biologique et l'ensemble de ses déchets organiques est composté.



Bac de jeunes pousses
Source : Le Paysan Urbain



Terrain d'expérimentation à Romainville
Source : Le Paysan Urbain

Paysan Urbain fonctionne avec des parcours d'insertion par l'activité économique pour des personnes éloignées de l'emploi. Les investissements de départ restent assez bas, avec une logique de récupération et de caractère « amovible » du site.

Pour tester le projet, **un terrain d'expérimentation** a été proposé à Paysan Urbain par la Communauté

d'agglomération Est Ensemble, la Ville de Romainville et l'aménageur Séquano. Les objectifs des tests sont de vérifier les parties productives, économiques et sociales du projet, et de vérifier que les postes sont adaptés à des salariés en réinsertion notamment.

Paysan Urbain projette d'évoluer progressivement vers un statut juridique de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) et d'ouvrir d'autres sites à Paris et en proche couronne, afin de favoriser les livraisons à vélo et des conditions de fraîcheur optimales.

⁶ La très grande majorité des micro-pousses à Rungis sont issues de productions anglaise ou hollandaise.

Conditions de pérennité de fermes urbaines participatives en Île-de-France

Le module a fait intervenir AgroParisTech, qui étudie au quotidien plusieurs projets franciliens d'agriculture urbaine afin d'en ressortir des enjeux techniques et des conditions de pérennité.

LES PROFILS DES AGRICULTEURS URBAINS FRANCILIENS

Les agriculteurs urbains franciliens ont globalement entre 25 ans et 35 ans. Le profil initial général est relativement peu formé en agronomie, mais ce type de profil se développe de plus en plus. On analyse un niveau d'étude de BAC +5 dans les porteurs de projet.

Sur le plan calendaire, on identifie un développement explosif des projets : il est ainsi rappelé que si seulement 6 porteurs de projets étaient recensés il y a 4 ans, on en compte plus de 50 aujourd'hui en Île-de-France.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME ET L'AGRICULTURE URBAINE

Le PLU doit se positionner par son règlement à autoriser l'activité et ainsi « soumettre à déclaration » (et donc « ne pas interdire ») : les cultures de produits alimentaires au sol, en toiture, en façade et à l'intérieur des bâtiments, la vente de cette production sur les parcelles, l'élevage urbain (apiculture, pâturage, pisciculture) et la transformation de la production locale.

Le zonage doit pouvoir **autoriser l'agriculture urbaine sur toute la commune** en précisant que chaque site doit être considéré au regard des contraintes architecturales, patrimoniales et environnementales. Par exemple, les contraintes ne sont pas les mêmes au sol et en toiture. Une parcelle où la toiture ne pourrait pas accueillir de culture (p. ex. : bâtiment classé, toiture en pente...) pourrait éventuellement en accueillir dans une cour intérieure... À défaut, le zonage peut être travaillé de manière différenciée : zonage au sol et zonage en toiture.

Sur la hauteur des bâtiments, le PLU doit pouvoir **autoriser les serres agricoles en toiture en déplaçant la hauteur maximale constructible autorisée**. Si les serres entrent dans la hauteur constructible du bâtiment, cela limitera la surface de plancher possible et aucun promoteur n'acceptera de condamner 1,5 niveau afin d'installer une serre (la rentabilité d'une serre agricole étant 10 à 30 fois plus faible que celle d'un espace de commerces, de logements ou de bureaux). La hauteur de la serre (4,5 m) doit être en déplaçage de la hauteur constructible autorisée afin de ne pas pénaliser l'opération immobilière en dessous et rester acceptable pour un promoteur. Les hauteurs et surfaces en déplaçage doivent être soumises aux mêmes contraintes architecturales et urbaines (ABF, vues, servitudes...) que les autres surfaces du bâtiment.

Il est conseillé aussi de définir des surfaces plancher « espaces verts » :

- **les surfaces intérieures cultivées ne doivent pas être considérées comme des surfaces commerciales** (pour préserver le modèle économique) **mais plutôt comme des surfaces « espaces verts »** ;
- **les surfaces agricultures urbaines (potagers productifs) doivent être intégrées dans le ratio des espaces verts de la parcelle.**

LES DIFFÉRENTS MODÈLES ÉCONOMIQUES

L'agriculture urbaine en tant que fonction productive doit réfléchir à ses opportunités de création de valeur : production, distribution, transformation, commercialisation et consommation. À ces projets s'intègre parfois des logiques sociales ou éducatives.

Dès lors, quatre modèles économiques sont identifiés par Urbagri :

- l'insertion par l'activité économique ;
- la participation citoyenne (dépendante de subvention... ; avec un profil des acteurs entre 25 et 45 ans) ;
- le modèle productif : extensif/intensif (p. ex. : serre en toiture, hydroponie, rendement plus important) ;
- industriel (de type du projet ferme urbaine lyonnaise FUL dit « projet High Tech ou d'ingénieries »).

Au-delà de la vente des productions, les projets peuvent tirer des revenus d'autres sources : transformation, activités pédagogiques, animations, ateliers, visites, activités ludiques (bars, concerts, réception de fêtes), restauration, point de vente...

Afin de viabiliser son modèle, le porteur de projet doit analyser plusieurs critères :

- le marché cible ;
- le produit ;
- le prix ;
- la capacité d'innovation et d'adaptation ;
- le potentiel de développement ;
- la concurrence ;
- les besoins en investissements ;
- les possibilités d'aides publiques.

RETOUR SUR PLUSIEURS FERMES URBAINES PARTICIPATIVES

Deux projets internationaux ont été présentés : ([cf. diaporama d'AgroParisTech](#))

- « **Prinssezinnengarten** » ou **jardin de la Princesse, à Berlin**, est une micro-ferme participative⁷ sur une friche de 6 000 m², produisant un ensemble de légumes cuisinés dans un restaurant collectif. L'enjeu est de favoriser le local et la diversification d'activités (ateliers d'échanges, réparation de vélo, apiculture, etc.).
- « **Santropôle Roulant** » à **Montréal** est une ferme qui produit des légumes, alors cuisinés en restaurant, puis distribués à vélo à des personnes âgées isolées. Cette structure sous statut associatif fonctionne depuis huit ans.

Les micro-fermes participatives franciliennes

AgroParisTech étudie sept fermes urbaines participatives en Île-de-France, du jardinage associatif à la micro ferme, reconnues pour leur multifonctionnalité. Leur localisation est diverse : friches, écoles, terrasses... La clientèle est également variée : épiceries solidaires, Restos du cœur, membres de l'association, habitants...

Les objectifs sont enfin nombreux : pédagogie, réinsertion, tester et trouver un modèle économique sur la durée pour ne plus dépendre de concours publics (souvent nécessaire néanmoins au démarrage comme toute autre activité).

Les difficultés restent celle des charges de productions sur certains projets (pas tous), des difficultés en termes de logistique et d'organisation humaine, ainsi que des contraintes foncières fortes.

Ces fermes participent souvent à la dynamisation des quartiers, à la sensibilisation et à l'éducation, à la gestion des déchets via le recyclage, à la création de liens entre différents acteurs, et tirent leurs revenus de différentes sources.

Le potager du Collège Mendès France (Paris XX)

Il s'agit d'un établissement scolaire classé en ZEP (zone d'éducation prioritaire) et donc en situation parfois difficile sur le plan social et scolaire. L'établissement présente la caractéristique de disposer de nombreux espaces verts et donc valorisables. L'association Veni Verdi s'est alors proposée d'installer des potagers dans l'établissement. La production est cultivée avec les élèves et vendue en épiceries/café sociaux et solidaires. Elle comprend des salades, des épinards, des oignons, des carottes et des pommes de terre.

Nettoyage des espaces, aplanissement de buttes, construction des bacs, préparation de la terre, plantation, ensemencement, arrosage représentent ainsi les différentes phases du projet participatif avec les élèves. L'objectif est double : pédagogique et participatif. Le projet génère trois emplois.

Le site présente cependant plusieurs contraintes « urbaines » : piétinement, accès à l'eau, plan Vigipirate, ombre des arbres et des bâtiments...

⁷ Voir un [reportage d'ARTE de 2015 sur la ferme urbaine « Prinzessinnengarten » à Berlin](#)

La Ferme de Mouloux à Montreuil (93)

Contraints de quitter le secteur des Murs à pêches à Montreuil, les Jardins du cœur ont été réinstallés sur la ferme de Mouloux : les Restos du cœur de Montreuil ont réhabilité une ancienne culture maraîchère en plein cœur de la ville.

Sur le site, trois employés et une dizaine de personnes en insertion redonnent vie à l'une des dernières exploitations agricoles de la Seine-Saint-Denis. Faute de capacité de plantation en plein champ (héritage du passé industriel) seuls 500 m² sur les 1 500 m² de la ferme sont exploités en plein champ, le reste correspond à des cultures hors-sol. Le site est aussi un site expérimental de décontamination des sols, en partenariat avec AgroParisTech.

RETOUR SUR LE STATUT ET LE FINANCEMENT

S'agissant des montages juridiques : il convient de différencier les enjeux sur le statut de l'activité et ceux sur le statut de la structure (p. ex. : associative, SCIC, SARL...).

Le statut « associatif » peut être pertinent au démarrage mais pas assez protecteur sur la durée (au niveau juridique et économique). On note que dans le registre des associations, il n'y a pas de dénomination pour « l'activité agricole ». Aussi, le statut unique est inadapté du fait de la diversité des activités (entre l'activité de production et l'activité d'animation).

S'agissant des financements : ceux-ci existent mais ne sont pas nécessairement fléchés sur la thématique précise « d'agriculture urbaine ». Des financements sociaux, et des appuis des villes existent : par exemple, sont cités en séance le fonds européen FSE, des fondations, des donations d'entreprises et de banques, les contrats de Villes. Cependant l'expérience montre qu'il s'agit d'un temps considérable pour les porteurs de projets, qui nécessite souvent une part importante de bénévolat pour le démarrage.

Une des pistes serait d'estimer et de monétiser les services écosystémiques rendus à la ville :

Le bail rural inadapté en milieu urbain ?

Pour rappel, le bail rural se définit par « un propriétaire agricole [qui] met à disposition d'un exploitant agricole des terres ou des bâtiments agricoles, en vue de les exploiter, en contrepartie d'un loyer ou d'un partage de récolte ». Il est d'une durée minimum de neuf ans et peut être résilié de manière unilatérale par le bailleur. Le bail rural n'est pas applicable aux conventions d'occupation précaire, souvent le cas en ville (exploitation temporaire, l'utilisation principale du foncier n'est pas agricole). Aussi sur les toits, dans une ZAC, dans un parc, c'est le code de l'urbanisme qui s'applique et non le code rural.

- services de soutien : cycle des éléments nutritifs, formation du sol, photosynthèse ;
- services de régulation : réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain, inondations, qualité de l'eau ;
- services d'approvisionnement : nourriture, biomasse... ;
- services culturels : esthétisme, cuisine, tourisme...

L'ASPECT SANITAIRE

Avant tout, il est rappelé que juridiquement, tout produit mis sur le marché peut être sujet à contrôle. La pratique montre cependant des difficultés opérationnelles des contrôles par manque de moyens humains. Ces contrôles sont applicables aux fermes urbaines mais celles-ci restent des activités non encore définies et donc non référencées par les institutions professionnelles agricoles.

Les travaux conduits ne démontrent pas de « risques surélevés ». Des débats persistent néanmoins sur les protocoles d'évaluation des risques. Il est rappelé que le risque est multiplié par quatre simplement en cas de non lavage des légumes. Des risques restent élevés sur certains types de plantes notamment les plantes aromatiques, plus sensibles. Enfin les pratiques démontrent que les légumes à racine plantés en sol pollué présentent bien évidemment des risques !

Étant donné que les risques sont avant tout aléatoires en fonction justement des types de risques et des types de sites, AgroParisTech a développé le projet REFUGE, qui vise à décrire et appliquer une démarche d'analyse des risques et à gérer des situations de risques sanitaires en adéquation avec la réglementation européenne sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires. Ces plans de maîtrise sanitaire s'organisent en trois étapes :

1. Étape d'évaluation scientifique des risques sanitaires
2. Mesures de gestion des risques
3. Élaborer, appliquer et vérifier l'efficacité d'un Plan de maîtrise sanitaire, et la communication

Plusieurs fermes urbaines et collectivités franciliennes s'engagent dans ces travaux (Saint-Denis, Gonesse, Massy...).

Il reste préconisé de bien laver et éplucher les légumes et fruits avant consommation, de faire des analyses des seuils réglementaires sur les sols et les légumes, etc. Les collectivités peuvent accompagner financièrement les porteurs de projet sur les analyses ainsi que sur les mesures de gestion (excavation, dépollution, agriculture hors-sol, etc.).

Vers des systèmes alimentaires territoriaux durables ?

L'agriculture urbaine peut constituer une brique d'une logique systémique de l'alimentation de la ville. Mais elle peut aussi permettre l'élargissement et la transversalité des politiques publiques pour tisser des liens plus forts entre la ville et sa campagne. La logique de métropolisation française, les nombreuses initiatives sur le terrain, les volontés des consommateurs et les politiques de développement durable viennent alors se croiser pour former les prémices des systèmes alimentaires territoriaux durables.

LA MÉTROPOLISATION, L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION : QUELS PROJETS EN FRANCE ?

Plusieurs métropoles françaises questionnent la place de l'agriculture et de l'alimentation dans leur politique métropolitaine. Le statut de métropole, créé le 16 décembre 2010 et renforcé par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, affirme 14 métropoles (dont la Métropole du Grand Paris) et les positionne comme moteurs de la croissance et de l'attractivité du territoire.

Leurs interventions relèvent de l'aménagement-planification, de l'économie, de l'environnement, de l'équipement rural. On peut lister des portes d'entrée pour agir concrètement :

- des démarches de projets et de gouvernance : Agenda 21, PCAET, appels à projets TEPOS-TEPCV, charte agricole, système alimentaire de territoire... ;
- compétences aménagements : SCOT, PLU-I, OAP (urbanisme de projet) ... ;
- compétences économie : commerces, aides directes aux entreprises et pour les métropoles les marchés d'intérêt national (MIN) et Abattoirs (SPIC)... ;
- compétences environnement : actions sur la thématique énergie, paysage, espaces verts... ;
- compétences sociales : CCAS-CIAS, politique culturelle, politique d'éducation...

Aussi, pour certaines, c'est un développement de marketing territorial (p. ex. : Cité de la gastronomie, exportation de produits et visibilité internationale).

L'agroalimentaire peut disposer de pôles de compétitivité (p. ex. : Vitagora, Agrimip, Terralia, etc.) et de centres techniques œuvrant sur des thèmes porteurs que sont la chimie verte, l'alimentation et la santé, les bioressources, la haute performance agronomique, etc.

L'agriculture reste une activité non délocalisable, et présente des emplois induits dans la transformation, la logistique, la distribution (p. ex. : on compte six emplois induits pour un actif agricole dans certaines filières).

Les Métropoles cherchent à développer leur **cohésion sociale** : l'agriculture présente une fonction sociale de plus en plus recherchée via le lien entre usagers qu'elle peut fournir (p. ex. : alimentation, insertion, accueil, jardins, rencontres, cadre de vie etc.).

Les Métropoles cherchent enfin à manager leur **capacité de résilience** : certains grossistes agroalimentaires et plateformes travaillent sur la logistique durable du dernier kilomètre en ville, l'agriculture permet de travailler sur l'économie circulaire avec notamment la revalorisation des déchets devenus nouveaux coproduits (pratique agricole ancienne) ainsi que sur la production d'énergie renouvelable, etc.

Les projets présentés (Bordeaux, Dijon, Nantes, Lyon, Grenoble, Toulouse) ne sont exhaustifs. Leur intérêt est plutôt de montrer des entrées différentes (foncier, gouvernance, production, transformation, commercialisation...) et des stades d'avancement variés.

Certains projets concernent plutôt l'angle foncier-aménagement. C'est ainsi que **la Métropole de Bordeaux a lancé le projet « 55 000 ha de nature »** qui est le pendant du projet 55 000 logements. L'agriculture y est promue et accompagnée comme une activité multifonctionnelle liée à l'alimentation, la biodiversité et aux liens sociaux.

D'autres comme **Rennes Métropole** ont conçu une approche de l'urbanisme agricole par le concept de « métropole archipel » avec en son sein des « champs urbains ». Les espaces agricoles y sont perçus et mis en valeur comme une véritable armature territoriale avec laquelle composer.

D'autres territoires prolongent leur projet d'agriculture métropolitaine en s'emparant du sujet de leur gouvernance : le plan alimentaire de territoire ou autrement dit « le système alimentaire de territoire » devient le processus d'organisation des acteurs et du projet sur la durée. **Nantes Métropole** rentre désormais dans ce cas de figure, tout comme **Bordeaux Métropole** et le Département de la Gironde.

On note également en séance que **Nantes Métropole** a profité de l'opération de requalification urbaine pour délocaliser le MIN et privilégie une logique de plateforme alimentaire dans une zone agroalimentaire dédiée. L'idée étant de favoriser les conditions de proximité géographique entre acteurs de l'agroalimentaire.

Des coopérations inter-métropoles s'observent. Dans le contexte de fusion entre les Régions Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées, des conventions de partenariat entre les deux capitales régionales historiques, **Montpellier et Toulouse**, sont établies. Les thématiques agricole, agroalimentaire et alimentaire en font partie.

Certaines métropoles ancrent enfin **l'agriculture, l'agroalimentaire et l'alimentation comme objet même de leur stratégie de visibilité, d'attractivité et de marketing territorial**. Le réseau des Cités de la gastronomie (Tour, Dijon, Lyon, Paris) l'illustre.

Enfin, parmi les projets récents et émergents, on analyse la volonté politique de « massifier les circuits courts » en véritable « filières locales-régionales ». **La mise en réseau des outils de transformation** (abattoir, laiterie, légumerie) est alors un des axes du projet

d'agriculture métropolitaine tout comme celui de la logistique urbaine du dernier kilomètre. La structuration de la plateforme et des activités de services/conseils/R&D y sont envisagés.

Ces projets démontrent la richesse des innovations, des expérimentations en cours et de l'hybridation entre « agriculture et urbain ». Ils démontrent un changement de « paradigme » : **l'agriculture devient « métropolitaine »** et peut chercher à s'articuler avec les flux régionaux de filière.

MESURER L'IMPACT DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIAUX DURABLES

Un système alimentaire territorial durable (SAT) a été défini par l'INRA comme un système alimentaire :

- qui va avoir un impact environnemental faible ;
- contribuant à protéger les écosystèmes et la biodiversité ;
- culturellement acceptable et accessible ;
- économiquement juste et abordable ;
- allant dans le sens d'un équilibre nutritionnel ;
- assurant une sûreté sanitaire ;
- optimisant les ressources naturelles humaines ;
- concourant à une bonne qualité de vie et une bonne santé ;
- pour les générations actuelles et futures.

Aussi, selon la déclaration de Rennes de l'ARF, un système alimentaire territorial va viser plusieurs objectifs :

- valoriser les produits dans des filières de proximité, privilégier une agriculture familiale, des réseaux de PME et TPE agroalimentaires, et des circuits alternatifs de commercialisation permettant de mieux partager la valeur créée ;
- inventer de nouveaux modèles de production respectueux de la santé des consommateurs, intégrant une bonne gestion des ressources naturelles, limitant l'impact sur l'environnement, les pertes et gaspillages, tout au long de la chaîne alimentaire ;

L'originalité des SAT réside ainsi principalement dans leur configuration et leur gouvernance participative soucieuse d'équité.

Afin de mieux évaluer ces différents objectifs et les impacts des politiques de projets alimentaires territoriaux, l'IUFN (International Urban Food Network) a été missionné par le Commissariat général au Développement durable en 2015 pour :

- évaluer l'impact des initiatives alimentaires territorialisées sur deux territoires pionniers selon une grille d'analyse prédéfinie ;

- identifier les freins, les opportunités et les pistes de développement d'une approche systémique des initiatives alimentaires territorialisées en France ;
- produire des recommandations à destination des décideurs français.



Représentation d'un système alimentaire territorial
Source : IUFN

À la suite d'un travail d'enquête, d'analyse et d'étude de deux territoires (Toronto et Bristol) ayant une politique alimentaire locale, **11 enjeux ont été identifiés et étudiés avec des critères et des indicateurs d'évaluation** :

1. Résilience alimentaire du territoire
2. Développement économique du territoire
3. Préservation des écosystèmes
4. Lutte contre le réchauffement climatique
5. Qualité de l'alimentation
6. Amélioration du bien-être de la population

7. Lutte contre la pauvreté et précarité alimentaire
8. Égalité rural-urbain
9. Formation des acteurs à la transition
10. Pérennité des initiatives
11. Gouvernance participative

À titre d'exemple sur l'enjeu de développement économique des territoires

Enjeu	Critères	Indicateurs
Développement économique des territoires	Augmentation du nombre de TPE et PME alimentaires	Données quantitatives sur le nombre et types d'industries et de commerces agroalimentaires
	Développement des filières locales	Données sur les filières locales
	Emplois liés au système alimentaire	Nombre d'emplois créés
		Données sur la qualification des emplois du système alimentaire
	Amélioration/détérioration des résultats économiques du système alimentaire	Évolution de la valeur ajoutée liée au système alimentaire sur le territoire
		Évolution du chiffre d'affaires lié au système alimentaire sur le territoire
		Évolution des revenus des producteurs

Au final, l'IUFN dresse le constat que les véritables systèmes alimentaires territoriaux durables n'existent pas (encore). Pour autant c'est un « food movement » qui est en cours. Ce mouvement est pour le moment sectoriel et vise des acteurs spécifiques. Mais le sujet « alimentation et agriculture », notamment par la dynamique de l'agriculture urbaine, est une forme d'engagement (politique, économique, citoyen) qui fait « vibrer » et donc favorable à l'émergence de systèmes alimentaires territoriaux.

Ressources pour aller plus loin

POUR, la revue du Groupe Ruralités, Education et Politiques (numéro 224)

« [Agricultures urbaines](#) » - mars 2015

Natureparif

« [Agriculture urbaine, vers une réconciliation ville – nature](#) » aux éditions Le passager clandestin – livre, septembre 2015

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

[Mon projet d'agriculture urbaine en Île-de-France](#) – guide, septembre 2013

Collectif d'acteurs « [Le Paris de l'agriculture urbaine](#) » - (contribution collective à la consultation publique du PLU de Paris, juillet 2015)

Ville de Paris

Charte « [Objectif 100 hectares](#) » - 11 janvier 2016

[Règlement agriculture urbaine de l'appel à projets « Parisculteurs »](#) - avril 2016

IUFN / Commissariat général au développement durable

« [Mesurer l'impact de l'approche territoriale de l'alimentation ?](#) » – rapport de synthèse, rapport de recherche – novembre 2015

IUFN / Conseil départemental de la Gironde

« [Construire un projet alimentaire territorial – méthodologies croisées CD33-IUFN](#) » – (guide méthodologique février 2016)

Exposition universelle de Milan

« [Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan](#) » – (charte internationale, octobre 2015)



La formation action « Circuits courts alimentaires de proximité et Agendas 21 »

L'ARENE Île-de-France organise une formation action « Circuits courts alimentaires de proximité et Agendas 21 » qui vise à accompagner un groupe de collectivités franciliennes engagées en démarche de développement durable à la mise en place de projets de circuits courts sur leurs territoires. Ce dispositif est constitué de 6 modules techniques de juillet 2015 à juin 2016 autour de thématiques transversales inhérentes aux politiques publiques d'agriculture et d'alimentation de proximité (foncier agricole, appui aux filières, installation, restauration collective, agriculture urbaine...), avec l'appui de nombreux partenaires et institutions régionaux.

Contact

Thomas Hemmerdinger

Chef de projet Agendas 21

ARENE Île-de-France

t.hemmerdinger@areneidf.org

Tél. : 01 83 65 37 73



 **Île de France**

ARENE Île-de-France
Cité régionale de l'environnement
90-92 avenue du Général Leclerc
93500 Pantin

www.areneidf.org



@ARENEIDF



youtube.com/user/areneiledefrance



ARENEIDF



www.areneidf.org/rss



linkedin.com/company/arene-île-de-france



facebook.com/areneidf